

Comment élaborer un dossier de TPE ?

Qu'est-ce qu'un dossier de TPE ?

C'est un travail qui organise un contenu en fonction d'un plan. Ce n'est pas une compilation d'informations prises sur divers supports documentaires mais un ensemble écrit et structuré après analyse, tri et hiérarchisation des informations en fonction du sujet et de la problématique choisie. Il est donc l'ultime étape de l'élaboration de votre TPE.

Ce que votre dossier doit comporter :

► Une page de couverture

- Thème général des instructions officielles :
- Sujet et problématique du TPE
- Nom des élèves du groupe et classe
- Année scolaire et nom du Lycée et adresse
- Nom des enseignants ayant encadré le TPE et éventuellement leur discipline
-

► Un sommaire

Un sommaire, c'est-à-dire un plan général (parties et sous parties) avec pagination **au début du dossier**.

► Une introduction

Elle pose le problème et le situe : actualité, contexte, intérêt puis passe progressivement de l'idée générale au problème posé. Elle présente les objectifs, fait le point de la problématique et donne au lecteur le fil directeur permettant de retrouver l'organisation du développement. Elle rappelle le thème et le sujet et fait le point sur la démarche.

► Un développement

Il regroupe les informations d'une façon équilibrée suivant le plan. Il répond à la problématique grâce à une argumentation personnelle et à l'exploitation de sources documentaires variées et d'expériences réalisées. Sa rédaction est claire : une idée par paragraphe si possible. Le plan dépend du sujet choisi et du contenu de votre travail.

► Une conclusion

Elle répond ou tente de répondre à la problématique et élargit le sujet (à un point d'actualité ou à une question que vous auriez souhaité aborder par exemple). Elle a une double fonction de bilan et d'élargissement.

► Une (bibliographie) liste des sources utilisées

Il faut impérativement citer ses sources en définissant leurs supports et le faire selon des normes bien précises (demander au CDI). La bibliographie offre les principales références qui permettront de retrouver les documents. On peut y ajouter une **filmographie** si le sujet aborde le cinéma et une **discographie** s'il s'agit du domaine musical. Inclure également les références de sites internet ou URL.

Ce que votre dossier peut comporter :

► Des illustrations

Elles sont soit insérées dans le texte, soit regroupées dans des annexes avec repérage. Dans tous les cas, on en cite les sources (auteur des photos, par ex.)

► Un index

Il s'agit d'une liste alphabétique des différents thèmes traités dans le dossier avec un renvoi aux pages, ce qui permet de retrouver rapidement les informations dans le texte.

► Un lexique ou glossaire

C'est une sorte de dictionnaire des termes difficiles, techniques ou spécialisés utilisés dans le mémoire. Dans le texte, les mots définis dans le lexique sont souvent indiqués par un astérisque. Les sigles peuvent être explicités à part.

► Des annexes

Ce sont des documents qui complètent le dossier et explicitent certaines informations : cartes, statistiques, plans, tableaux... Leur renvoi est mentionné dans le texte.

On peut ajouter une page de remerciements.

Un dossier doit comporter entre 20 et 30 pages (pour l'introduction, le développement et la conclusion), **il est toujours paginé** (y compris les annexes). **Pensez à l'orthographe, aux fautes de frappe, aux règles de ponctuation :** utilisez un correcteur d'orthographe, **relisez et faites relire**. **On ne doit écrire que sur le recto des pages. Il vaut mieux le taper avec un logiciel de traitement de texte en Arial ou Times New Roman 12 et le relier** (spirale, ou baguette).